

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°17/FÉVRIER/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
11 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie les :
18, 19 et 24 février 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le dix-huit février
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Hubert GILLES - Jacqueline LAURET - Pascal
PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL -
Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE -
Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe
DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Daniel
FONTAINE - Benoît CANTE - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent
BRENNUS - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON - Marie Andrée
LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 19) - Anne Flore DEVEAUX -
Jérémy BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Jocelyn DE LAVERGNE - Philippe ROBERT (affaire n°20)

ÉTAIENT REPRESENTES :

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Robert TUCO) - Michèle MILHAU (procuration à
Jacqueline LAURET) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE) - Fred JULENON
(procuration à Denise FLACONEL) - Simone CASAS (procuration Camille BOMART) - Eve
LECHAT (procuration à Jocelyne DALELE)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pascal PARISSE ayant obtenu la
majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°17 : DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Madame le Maire rappelle que la Caisse des Ecoles est créée par délibération du Conseil municipal et est administrée par un Comité comprenant :

- Le Maire, président,
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
- Un membre désigné par le Préfet,
- Deux conseillers Municipaux désignés par le Conseil municipal,
- Trois membres élus par les Sociétaires réunis en Assemblée Générale.

Sur proposition de Madame le Maire, lors de l'installation du Conseil municipal issu des élections de mars 2014 :

Monsieur le Préfet a désigné Madame Anne-Cécile GRONDIN, en sa qualité de représentante des parents d'élèves.

Par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2014, le Conseil municipal avait désigné Madame Michèle MILHAU et Monsieur BEAUVAL Thierry.

L'assemblée générale, quant à elle, a élu 3 membres (2 parents d'élèves, 1 enseignant).

- **Considérant** que, Madame MILHAU et Monsieur BEAUVAL ont démissionné de leurs fonctions d'élus au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,
- **Considérant** que, Monsieur HOGUE Stéphane a démissionné de son rôle d'élu représentant des sociétaires,
- **Vu** l'article 7 des statuts de la Caisse des Ecoles, « *vacances au sein du comité d'administration* », qui dispose que « *si, au cours de l'exercice, des vacances au sein du comité d'Administration excèdent le tiers du nombre des membres élus, il devra être procédé à des élections complémentaires.* »

Les membres élus sont aussi membres de l'Assemblée Générale qui est l'organe délibérant de la Caisse des Écoles, organe aujourd'hui incomplet, situation à laquelle il faut remédier.

- **Vu** la nécessité que la collectivité soit représenté au sein de la Caisse des Ecoles ;

Suite à ces démissions et conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Ecoles, le Conseil municipal est donc appelé à désigner au scrutin secret de liste majoritaire ses 2 représentants au sein du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
renonce au vote à bulletin secret.

Candidatures :

Liste A

Titulaires :

- Michèle MILHAU
- Pascal PARISSÉ

Liste B

Titulaires :

- Anne-Flore DEVEAUX
- Philippe ROBERT

Résultats :

Votants :	38
Blancs ou nuls :	05 abstentions
Suffrages exprimés :	33
Ont obtenus : liste A :	27
Liste B :	6

Les élus désignés par vote pour représenter le Conseil municipal au sein du Comité d'Administration de la Caisse des Écoles sont :

- Titulaires : Michèle MILHAU et Pascal PARISSÉ

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

